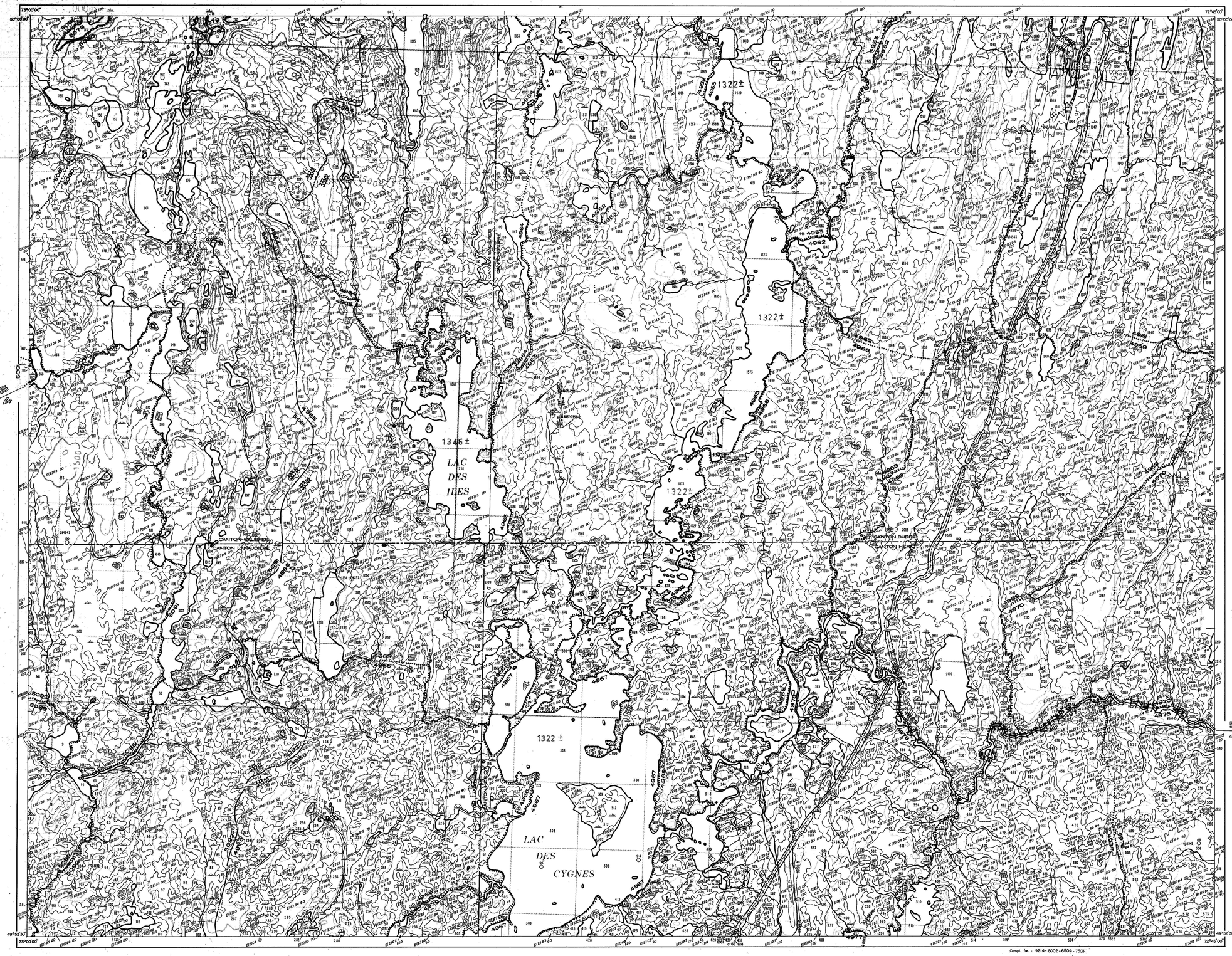

Compt. for. : 9214- 6002-6504 - 7505

À Jour : avril 1996

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT
SERVICE DE L'INVENTAIRE FORESTIER

CARTE FORESTIÈRE

ÉCHELLE 1:20 000

Kilomètre 0 0,5 1,0 1,5 2,0 2,5 3,0 Kilomètres

V

Cette carte provient d'un agrandissement du 1:50 000 du Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Ottawa.

Cette carte résulte de la compilation sur une base cartographique de l'information cadastrale disponible et n'a pas de caractère légal.

Réseau routier primaire
— — secondaire
— — tertiaire
Voie ferrée
Voie ferrée abandonnée
Repère horizontal
Église. École. Poste
Zone urbaine, bâtiments
Cimetière
Ligne de transport d'énergie
— — — (emprise) L.T.E.
Ligne téléphonique
Lac, étang
Ruisseau intermittent
Barrage, chute, rapides

Ligne de faîte, bassin primaire
— — ,bassin secondaire
— — bassin tertiaire
Limite de tenure
— de division de recensement
— de municipalité
— de canton, de seigneurie
— de porcelle
Ligne de rang, de lots
Contour des peuplements
Contour des interventions

LÉGENDE DE LA COMPTABILITÉ FORESTIÈRE

Coupe par trouées
Coupe préparatoire à l'ensemencement de la régénération
Coupe avec réserves de semenciers
Coupe progressive d'ensemencement
Coupe à blanc étendu
Coupe à diamètre limite et dégagement des tiges d'avenir
Coupe de jardinage
Bûchage partiel (dégagement à pied)
Plantation à racines nues
Plantation de boutures
Plantation de boutures
Ensemencement
Récolte commerciale
Récolte dans les halliers boisés (abaisse tiges)

N.B. Ces interventions sylvicoles sont des perturbations et non origines de la légende forestière.

LÉGENDE FORESTIÈRE

TYPE DE COUVERT

RÉSINEUX (groupements et sous-groupements)

Résineux
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — à thuya (cèdre)
— — à pruche
— — à mélèze
— — (plantation)
Pessière (épinette noire et/ou/sapin, rouge occupent plus de 75% de la portée)
— — à thuya (cèdre)
— — à mélèze
— — à pruche
— — avec pin blanc et/ou pin rouge
— — avec pin rouge
— — à pin gris
— — à épinette noire
— — (plantation d'épinette blanche)
— — (plantation d'épinette noire ou sapin)
— — (plantation d'épinette noire)
— — (plantation d'épinette rouge)
Sapinière (le sapin et/ou/sapin blanche occupent plus de 75% de la portée résineuse)
— — à thuya (cèdre)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin gris
— — à pin rouge
— — (plantation de sapin baumier)
Pinède à pin blanc (le pin rouge occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— — avec thuya (cèdre)
— — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — avec mélèze
— — avec pin gris
— — avec pin rouge
— — avec sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation)
Pinède à pin rouge (le pin gris occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— — avec thuya (cèdre)
— — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — avec mélèze
— — avec pin blanc et/ou pin rouge
— — avec pruche
— — avec sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation)
Cédrière (le thuya occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à mélèze
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin gris
— — à pin rouge
— — à pruche
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation)
Pruchière (la pruche occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— — à thuya (cèdre)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à mélèze
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin gris
— — à pin rouge
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation de mélèze européen)
— — (plantation de mélèze japonais)
— — (plantation de mélèze hybride)

TYPE DE COUVERT

MÉLANGÉS (groupements et sous-groupements)

Feuillus d'essences intolérantes avec pin gris
— — — — — avec pin blanc
— — — — — avec pin rouge
— — — — — avec résineux
— — — — — avec pruche
— — — — — avec épinette noire ou rouge
Bouleaux à bouleaux blancs avec sapin
— — — — avec pin gris
— — — — avec pin blanc
— — — — avec pin rouge
— — — — avec résineux
Bouleaux à bouleaux jaunes avec pin blanc
— — — — avec pin rouge
— — — — avec résineux
Peuplierai avec sapin
— — avec pin gris
— — avec pin blanc
— — avec pin rouge
— — avec épinette noire ou rouge
— — avec résineux
Érablière rouge résineuse
Érablière à sucre
— — à pin blanc
— — à pin rouge
Mélange à sapin, épinettes, bouleaux
— — à pruche
— — à pin blanc

FEUILLUS (groupements)

Feuillus
— — d'essences intolérantes
— — d'essences tolérantes
— — d'essences mixtes
— — (plantation)
Bouleaux à bouleaux blancs
— — à bouleaux jaunes
Peuplierai
Peuplier-sapin
— — à bouleaux blancs
— — à bouleaux jaunes
— — à feuillus d'essences intolérantes
— — à feuillus d'essences tolérantes
Plantation d'érable à sucre
— — de peuplier
— — de peuplier hybride

TERRAIN FORESTIER IMPRODUCTIF

Dénudé et semi-dénudé sec
Dénudé et semi-dénudé humide
Aulnaie

TERRAIN NON FORESTIER

Eau (rivières et lacs)
Ligne de transport d'énergie (emprise)
Terrain agricole
Emplacement urbain, camping, villégiature, centre de ski, terrain de golf, etc.

PERTURBATION

Coupe partielle
Coupe partielle en cloner
Coupe partielle par bande
Coupe partielle plus épaisse légère
Chablis partiel
Épidémie légère
Brûlis partiel

DÉFOLIATION

⊖ 0-50% ⊗ 50-100%

ORIGINE

Coupe totale
Brûlis
Chablis total
Épidémie sévère
Brûlis
Plantation

CLASSES D'ÂGE

FORÊT RÉGULIÈRE

CLASSES	TIGES DE:
10 (seul)	0-20 ans
20	21-40
30	41-60
40	61-80
50	81-100
60	101-120
	121 et plus

FORÊT ÉTAGÉE

CLASSES	CLASSES
30	30-70 (seul)
40	40-70
50	50-70
60	60-70
70	70-70
80	80-70
90	90-70
100	100-70
120	120-70

FORÊT IRRÉGULIÈRE

JIn (jeune irrégulière): Plus de 3 dominance de feuillus, indifféremment des tiges entre D=9 cm et D=30 cm; autres peuplements, indifféremment des tiges entre 0 et 10 cm ha.

VIn (vieille irrégulière): Plus de 3 dominance de feuillus, indifféremment des tiges entre D=30 cm et D=70 cm; autres peuplements, indifféremment des tiges entre 10 et plus de 10 cm ha.

CLASSES DE PENTE

CLASSES	% DE PENTE	SYMBOLES CARTO.
Légère	0 à 30%	
Moyenne	31 à 60 %	
Forte	61 à 90 %	
Très forte	91 à 120 %	

Superficie exclusive de pentes > 120 %

N.B.: Les classes de pente sont indiquées dans les forêts publiques seulement.

CODES ES D'IDENTIFICATIONS FORESTIÈRES

S 9 E1 C5 s2 f0 m 0 — R C5 H 8 D1

S — exploitation
9 — classe de pente
E1 — classe d'âge
C5 — code de l'origine
s2 — perturbation
f0 — défoliation
m — origine
0 — classe de densité
R — classe de hauteur
C5 — classe de densité
H — type de couvert
8 — groupement d'essences
D1 — type de couvert

Carte forestière { Photographie aérienne : 1983 / Année de publication : 1984 / Année de révision :

GRILLE DENSITÉ—HAUTEUR

DENSITÉ \ HAUTEUR	1	2 m	3 m	4 m	5 m	6 m	
A	80%	A1	A2	A3	A4	A5	6
B	60%	B1	B2	B3	B4	B5	6
C	40%	C1	C2	C3	C4	C5	6
D	25%	D1	D2	D3	D4	D5	6

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR { BUR. D'ING. FOR. : CURTIN, WALSH & ASS. / SIGNATURE : Benjamin Dubois

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR { BUR. D'ING. FOR. : / SIGNATURE :

COMPOSANTES TERRITORIALES

Région administrative 2
Unité de gestion 25
Unité d'aménagement 2
Unité de sondage 5*
Mode de tenure ou de gestion 000
Bloc d'aménagement 01
Concessionaire ou autres 04
Bassin hydrographique 3330
Bassin primaire *
Bassin secondaire
Unité de gestion privée
Municipalité 90900
Division de recensement
Municipalité
Codastre
Parcelle 4962 *
Région écologique 12b

Municipalité régionale de comté ... M.R.C. 260 MARIA CHAPDELAINE

*: Signifie que la composante est donnée en exemple, qu'elle n'est pas unique, et qu'une consultation de la carte est nécessaire pour les identifier et les localiser.

Divisions territoriales en date du : 15/1/84
Déclinaison magnétique : 19° ouest
Équidistance des courbes : 50 pieds ou 15,2 mètres

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

32-H-3 S.E.	32-H-2 S.O. S.E.	32-H-1 S.O.
N.E.	N.O. N.E.	N.O.
32-H-14	32-H-15	32-H-16
S.E.	S.O. S.E.	S.O.
N.E.	N.O. N.E.	N.O.
32-H-11	32-H-10	32-H-9

32 H/15 N.O.

2

UG 25

21